



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 mai 2021

Présents : Yves GENEVOIS, Marianne MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE et Nadine VERNEY

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

**Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :**

[www.mairie-de-vaujany.fr](http://www.mairie-de-vaujany.fr)

- Les élus approuvent le procès-verbal du Conseil municipal du 9 avril 2021.
- Le Conseil prend acte du compte-rendu du conseil communautaire de la Communauté de Communes Oisans du 25 mars 2021.
- Le Conseil donne un avis défavorable concernant le transfert de la compétence Espaces Naturels Sensibles locaux à la Communauté de Communes de l'Oisans.
- Le Conseil autorise le Maire à réajuster les chapitres du budget Office de Tourisme 2021, au vu des dernières écritures comptables par décision modificative n°1.
- Le Conseil décide d'attribuer des subventions à diverses associations pour un montant total de 218 000 € en complément des sommes allouées au conseil municipal du 9 avril 2021.
- Le Conseil décide de créer 61 emplois d'agents saisonniers en tant qu'agents non titulaires de la Fonction publique territoriale et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail correspondants.
- Le Conseil approuve l'avenant n°1 de l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux d'entretien des bâtiments communaux et autorise l'intégration des prix nouveaux nécessaires au marché.
- Le Conseil approuve le projet de réfection du sentier de la Cochette et décide de lancer la consultation pour la réalisation des travaux en application des procédures issues du Code de la Commande publique.
- Le Conseil décide de déclarer la procédure de consultation pour la gestion de l'Hôtel Bar Restaurant « Les Cimes » infructueuse.
- Le Conseil approuve l'avenant n°1 renouvelant la convention d'occupation temporaire du gîte collectif « Côte Belle » avec l'Association « Chemins du monde » pour un mois soit jusqu'au 30 septembre 2021.
- Le Conseil autorise Monsieur le Maire à lancer un appel à manifestation d'intérêt pour la gestion du Gîte collectif « Côte Belle ».
- Le Conseil approuve le contenu de la convention territoriale globale portant sur le projet stratégique global des services à la population du territoire de l'Oisans.
- Le Conseil approuve les conventions pour l'été 2021 relatives à la pratique de l'activité VTT avec l'école MCF de l'Alpe d'Huez, à la pratique d'activité de moyenne et de haute montagne avec M. Bardinet et pour la découverte du chien de traîneau et de la promenade en sulky avec l'association « Ranch de l'Oisans ».
- Le Conseil municipal désigne les jurés d'assises pour l'année 2022.

Par délégation du Maire  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe,

Marianne MICHEL

